

SAINT OURS LES ROCHES

Arrêté n° 057

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour l'accès au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

**Le Maire
de SAINT OURS LES ROCHES,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu la délibération n°D2021-057 du 20 juillet 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°35 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 21 juillet 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MUCHA Emilie	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

octobre 2025

Fait à SAINT OURS LES ROCHES, le 24

Le Maire,



Prénom NOM
Stéphane PONCE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

SAINT OURS LES ROCHES

Arrêté n° 059 **portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025** **Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux** **pour l'accès au grade de agent de maîtrise principal**

Le Maire
de SAINT OURS LES ROCHES,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n°D2021-057 du 20 juillet 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°35 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 21 juillet 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. MAILLER Bernard	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

octobre 2025

Fait à SAINT OURS LES ROCHES, le 24

Le Maire,



Prénom NOM
Stéphane PONCE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :